

AFFAIRE N° 28

CURAGE DES RAVINES (PROGRAMME 1988)

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de réaliser des travaux de curage des ravines pour un montant de 985 000 F, financés comme suit :

- Subvention de l'Etat ..... à hauteur de 76 %
- Subvention du Département .... à hauteur de 10 %
- Commune ..... à hauteur de 14 %

L'opération concerne les zones suivantes :

- Rivière des Pluies : en amont du pont métallique, zone des habitations de Domenjod,
- Ravine du Chaudron : protection de la rive gauche,
- Ravine Laverdure : en amont du Pont de la Trinité,
- Ravine Montplaisir : en amont de la zone curée en 1987,
- Ravine de la Grande Chaloupe : protection de la rive droite, zone habitée,
- diverses ravines : nettoyage des végétaux et enlèvement de blocs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette opération et de m'autoriser à solliciter les subventions et emprunts correspondants.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Ces travaux sont à réaliser en urgence. Même si l'arrêté financier n'a pas encore été pris, le Préfet vient de nous donner l'autorisation de démarrer les travaux.

Commission des Finances

Elle est également favorable, le financement étant intéressant au titre des dégâts occasionnés par la dépression Clotilda.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

